

Avertissement : Cette version publiée le 9 juillet 2019 intègre une correction du nombre total de droits de vote exerçables. Il fallait bien lire 210 242 074 (et non 209 242 074 comme indiqué dans le document publié le 4 juillet 2019)



Le 9 juillet 2019

Publication mensuelle
du nombre d'actions composant le capital et du nombre total de droits de vote
article 223-16 du Règlement général de l'AMF

date	nombre d'actions composant le capital	nombre total de droits de vote	
		théoriques (1)	exerçables (2)
30 juin 2019	210 657 325	210 657 325	210 242 074

(1) Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, nombre calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

(2) A titre d'information, nombre calculé « net » des actions privées de droit de vote.

Ces informations sont également disponibles sur le site internet de TF1, rubrique Information réglementée : <http://www.groupe-tf1.fr>